RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

@ec Audit

Société par actions simplifiée
au capital de 52 383 euros
Siège social : 1 Place Pierre Mendes-France
Immeuble le Dorval
31400 TOULOUSE
403 335 045 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an 2026,
Le 16 septembre,

Les associés de la Société @ec Audit se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présentes :

- La Société GROUPE FIDU., représentée aux présentes par son Président Directeur Général, Monsieur Pierre-Laurent TRIAL, titulaire de 52381 actions ordinaires en pleine propriété,

- Madame Sabrina WALTHER, titulaire de 1 action ordinaire en pleine propriété,

Est absente :

- Madame Julie CABROL, ayant pour nom d'usage MARDJOEKI, titulaire de 1 action ordinaire en pleine propriété,

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane KLUTSCH, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 52 382 actions sur les 52 383 actions ayant le droit de vote.

L [redacted] constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du [redacted] au [redacted] et ce à compter du 23 septembre 2026.

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : [redacted]

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée par 52 382 voix ayant voté pour sur les 52 383 voix.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, nomme en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée à compter du 23 septembre 2026 :

Madame Mélanie ROQUES
Née le [redacted] à [redacted]
De nationali[redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Mélanie ROQUES disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président, le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée par 52 382 voix ayant voté pour sur les 52 383 voix.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par 52 382 voix ayant voté pour sur les 52 383 voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Stéphane KLUTSCH
Président

[redacted]

Société GROUPE FIDU
Pierre Laurent TRIAL

[redacted]

Sabrina WALTHER

[redacted]

Mélanie ROQUES
« bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général »

[redacted]

MR, SW, PT, SK